

# Les communes devraient accueillir 15.000 réfugiés

## ASILE Theo Francken présentera son plan de répartition vendredi

- Le nombre de demandeurs d'asile à répartir entre les communes, selon un plan obligatoire, serait défini.
- La clef de répartition est encore à convenir.

L'échéance était prévue pour début décembre. Mais il semblerait que Theo Francken ait un peu d'avance dans le dossier (brûlant) de l'accueil des demandeurs d'asile... Sauf grosse erreur de parcours, le plan de répartition des réfugiés entre les communes, dont on entend parler depuis le mois de septembre, sera présenté au gouvernement ce vendredi par le secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration (N-VA).

Que contient-il ? Pour le moment, un nombre. Un accord aurait été trouvé sur le nombre total de demandeurs d'asile à répartir de façon obligatoire entre les communes : 15.000.

La semaine dernière, la presse flamande avait relayé que l'objectif était de trouver 25.000 places d'accueil au niveau communal. Selon l'Association des villes et des communes flamandes, Theo Francken avait alors demandé aux communes et aux CPAS de se porter volontaires pour 10.000 d'entre elles. Restait donc 15.000 places à répartir.

Selon une source gouvernementale proche du dossier, les 15.000 places ont été validées ce mercredi par les cabinets ministériels concernés (une information que le cabinet Francken,

contacté par nos soins, n'a pas souhaité confirmer). Mais ce n'est pas fini pour autant. Ce jeudi se tiendra le gros du débat : définir la clef de répartition des réfugiés entre les communes.

C'est le casse-tête de l'affaire. Comment répartir équitablement les places d'accueil entre les 589 communes du pays ? En sachant que certaines communes ont déjà accepté, sur base volontaire, d'accueillir un certain nombre de réfugiés...

### 250 communes volontaires

En août dernier, Theo Francken avait envoyé une lettre à chaque commune pour leur demander de contribuer à l'effort en matière d'accueil des réfugiés. Les migrants arrivaient alors, de plus en plus nombreux, en Europe et notamment en Belgique. Mi-novembre, près de 250 communes avaient répondu à l'appel, offrant toutes ensemble 7.800 places. Encore insuffisant...

Jeudi dernier, Theo Francken et Willy Borsus (ministre MR de l'Intégration sociale, en charge des CPAS) ont renvoyé une lettre aux communes pour enfoncer le clou, et espérer obtenir de l'aide de CPAS, mais aussi des propositions de salles de fêtes, d'espace libres pour installer des lits pour l'accueil d'urgence... Objectif : 4.000 nouvelles places. Et pour le moment, peu de réponses... « C'est encore un peu tôt », soulignait ce mardi Willy Borsus. Mais visiblement, les contributions volontaires ne seront pas suffisantes. La répartition obligatoire ne va donc pas tarder à commencer.

Le quota de réfugiés par commune sera défini, toujours selon

notre source, selon les quatre critères suivants : le nombre d'habitants par commune, le revenu moyen de la population, le nombre de RIS (revenus d'intégration sociale) et le nombre de places d'accueil déjà offertes aux réfugiés. Les efforts consentis par environ 250 communes seront donc pris en compte. Si les critères sont apparemment définis, la façon dont ils vont être pondérés ne le serait pas encore (d'où le débat de ce jeudi).

La date d'entrée en vigueur du plan de répartition obligatoire ne serait, elle non plus, pas fixée. Mais elle ne serait pas immédiate. « *Disons que si une commune doit ouvrir 600 places, elle ne devra pas le faire tout de suite* », nous indique-t-on.

Willy Borsus explique le procédé comme suit : « *Dans un premier temps, il s'agit d'expliquer à chaque commune vers quel nombre de places d'accueil elle doit tendre* ». Et dans un deuxième temps, si elles n'atteignent pas ce nombre, ce sera obligatoire.

Mais il y a fort à parier que les communes n'auront pas des mois devant elles pour trouver les places d'accueil nécessaires. Places les demandeurs d'asile en centres d'accueil est un défi quotidien, tant le nombre de places correspond tout juste à la demande. A ce jour, il y a environ 28.000 places d'accueil effectives en Belgique (centres d'accueil, communes, CPAS et associations). Et chaque fois qu'un nouveau centre ouvre, les places libres sont tout aussi vite occupées... ■

CATHERINE JOIE